

# Procès verbal de la séance du C.T

## du 2 avril 2015

### à 13 h

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires			
M.	<b>MENGOLI</b>	Bruno	présent	<b>BERGNA</b>	Jacques	présent	SUD
Mme	<b>GOMES</b>	Jacqueline	présente	<b>ADRIAN ARANEDA</b>	Luis	absent	SUD
				<b>LAHIJI</b>	Barmak	présent	SUD
				<b>MAZZOCCHI</b>	Guglielmo	présent	SUD
<u>Invité</u>							
Mme	<b>LECOURTOIS</b>	Caroline	présente	<b>SZTUKA</b>	Marie-Liesse	présente	CGT
M.	<b>ASTRUC</b>	Paul	Présent	<b>DEHOUX</b>	Dominique	présent	CGT
				<b>CHANTEUX</b>	Jean-Marc	présent	CGT
<b>Membres suppléants des représentants du personnel</b>							
				<b>FAYOLLE de MANS</b>	Marc	présent	SUD
				<b>HUNEAU</b>	Rémi	présent	SUD
				<b>ASLAN</b>	Carlo	absent	SUD
				<b>LAGUIA</b>	Virginia	présente	SUD
				<b>RADIC</b>	Brankica	présente	CGT
				<b>GAUBIN</b>	Franck	absent	CGT
				<b>LOCICERO</b>	Eric	absent	CGT

### ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote des statuts de la COMUE HESAM et intégration de l'école au sein de la COMUE HESAM

## COMPTE-RENDU

Après avoir procédé à l'appel des membres et constaté que le quorum est réuni, le président ouvre la séance à 13 h 15.

Expert à la demande de l'administration : Yann NUSSEAUM, en sa qualité de membre du Conseil scientifique et sa participation aux travaux de la COMUE HESAM

### I – VOTE DES STATUTS DE LA COMUE HESAM ET INTEGRATION DE L'ECOLE AU SEIN DE LA COMUE HESAM

Bruno MENGOLI remercie les représentants pour le vote qu'ils ont bien voulu transmettre le 27 mars 2015 puis présente Yann NUSSEAUM qui a examiné les statuts avant de les présenter à la décision du conseil scientifique qui a donné, en première instance, un avis unanime favorable pour les statuts et l'adhésion de l'école à la COMUE HESAM. En deuxième instance, le conseil d'administration a également donné un avis favorable.

BRUNO MENGOLI donne la parole aux représentants du personnel afin d'engager le débat sur les observations qu'ils ont transmis.

Dominique DEHOUX déplore le manque de connaissance et d'information sur cet organisme. Il est bien conscient du travail fourni mais constate qu'il a été fait à l'écart des enseignants.

Bruno MENGOLI rappelle que ce processus a débuté en 2010 quand l'école a décidé d'être affiliée au PRES. Après vérification des comptes rendus, ni le comité technique ni le conseil d'administration n'ont été saisis. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat demande à la COMUE une saisine effective des instances des établissements adhérents. Le conseil d'administration, après avis du CT, pourra prendre sa décision.

Dominique DEHOUX précise qu'à la lecture des statuts un certain nombre d'interrogations émerge et se demande comment y répondre

Yann NUSSEAUM précise que l'assemblée générale du 11 avril 2015 répondra à un certain nombre de questions. Du point de vue des laboratoires, il y a eu un énorme investissement et une chronologie d'évènements déjà longue. Après le départ de Bertrand Lemoine, la question qui se posait était de savoir si l'école devait se fédérer ou pas à d'autres établissements en regard des classements internationaux. L'Etat a impulsé la création des PRES par région, laissant à Paris, les institutions se regroupées par affinités. Puis Guy AMSELLEM a relancé le projet afin d'éviter à l'école le risque soit de disparaître soit d'être mutualisée dans le cadre de la refonte de l'enseignement supérieure engagée.

Jacques BERGNA demande qui participait à ses débats.

Yann NUSSEAUM précise que ce sont les laboratoires qui ont participé à ces débats et réfléchi au rapprochement avec le PRES HESAM : ceci a engagé des laboratoires à reconsidérer leurs attaches avec les écoles doctorales et les établissements universitaires dont elles dépendaient. Le Conseil d'administration et la direction ont poursuivi jusqu'à aujourd'hui ce choix qui a permis, à la suite de notre affiliation au PRES, d'envisager l'intégration en tant que membre de la COMUE HESAM.

Au CA les représentants enseignants et administratifs ont participé aux débats et les relevés de décision sont diffusés à l'ensemble des personnels. Par ailleurs, Guy AMSELLEM, lors des réunions de service, faisait régulièrement le point à charge pour les chefs de service de relayer l'information.

Yann NUSSEAUM précise qu'il y a toujours eu de l'information, il ajoute notamment que Guy AMSELLEM, lors des vœux, faisaient également le point avec l'ensemble des personnels enseignants et administratifs.

Barmak LAHJI précise que tout le monde est d'accord pour participer à des projets extérieurs, ce qui pose problème se sont les statuts, certains articles ne sont pas précis.

Jean-Marc CHANTEUX s'interroge sur la relation entre l'enseignement supérieur et l'architecture, l'architecture sort-elle grandie de cette relation ?

Yann NUSSEAUM rappelle que l'adhésion à l'HESAM n'engage pas une remise en cause de l'autonomie de l'établissement.

Caroline LECOURTOIS précise que la COMUE HESAM est un EPSCP : c'est un établissement distinct qui fonctionne avec une équipe indépendante des écoles et qui va porter des projets et notamment sur la recherche. Ces statuts ne nous concernent pas, ils ne concernent que l'EPSCP. Les institutions sont indépendantes, ce n'est pas une fusion. Le comité technique de Paris I avait voté contre ces statuts, mais après explications du Président de la COMUE, ils ont changé d'avis et voté favorablement.

Yann NUSSEAUM précise qu'il y a des avantages et des inconvénients à ce choix, maintenant après ces nombreuses réunions, il faut consolider la position de l'école de façon solidaire et cohérente sur la démarche entreprise depuis plusieurs années.

Bruno Mengoli précise qu'il s'agit d'une opportunité pour les écoles de participer à ces Comue en qualité de membre. Le temps est très court, il faut une décision, les représentants peuvent estimer ne pas avoir d'informations, de débats... En l'état actuel de la connaissance des choses, on ne peut pas présager de ce que l'avenir va réserver.

S'agissant des moyens de fonctionnement dispensés par l'Etat, ils sont dépendants des résultats du projet PIA2. Les Etablissements publics se sont beaucoup investis dans ce projet. Le 23 avril, HESAM va soutenir sa proposition. C'est M. FENKER qui a été sélectionné pour participer à la délégation qui soutiendra en anglais le projet devant un jury international. L'ENSA PLV est ainsi reconnue en se voyant confier une grande responsabilité vis-à-vis de la COMUE.

Caroline LECOURTOIS précise que le ministère de la culture est à l'écoute de l'école sur le coût éventuel de l'adhésion. L'école a peut-être travaillé de façon pas assez lisible sur ce projet mais elle a insisté pour intégrer l'HESAM, si nous refusons, nous pourrions difficilement solliciter une nouvelle adhésion sous une autre forme ou ailleurs.

Bruno MENGOLI demande aux représentants de se prononcer sur l'adoption des statuts et à l'adhésion à la COMUE HESAM.

Les représentants du personnel demandent une suspension de séance à 14 h 20.

Bruno Mengoli passe au vote.

Pour 0

Contre 7

Abstention 0

Plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 14 h.30

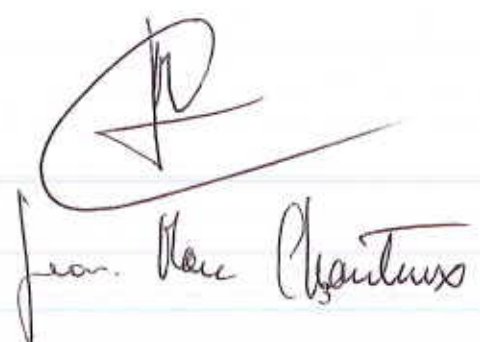
Le Président

Le secrétaire

Le directeur de l'École Nationale  
Supérieure d'Architecture de Paris la Villette



Bruno MENGOLI



Jean-Marc Chanteux